

APPLICATIONS SUR LE DROIT DES CONTRATS

CAS 1 : Mme Sophie, comptable de la société X, a signé le contrat de travail lors de l'engagement de M. Thierry, ingénieur. Elle a préféré ne pas attendre le retour du dirigeant de la société qui était en déplacement professionnel.

Mme Sophie a-t-elle eu raison de signer le contrat de travail ?

CAS 2 : La société anonyme Novalia vend du matériel informatique.
Peut-elle vendre de la confiserie à ses clients ?

CAS 3 : Quelles clauses peut-on rédiger dans les cas ci-dessous :

1. Deux époux doivent être solidaires pour le remboursement des meubles qu'ils achètent ;
2. L'acquéreur ne deviendra propriétaire qu'à la date de livraison effective du bien vendu ;
3. Le cadre d'une entreprise s'engage à ne pas être embauché chez un concurrent à la fin de son contrat de travail ;
4. M. Pierre souscrit un contrat d'assurance vie au profit de son épouse ;
5. La société Mirand vend à crédit un matériel à l'entreprise Polet et en reste propriétaire jusqu'au paiement complet du prix par l'acquéreur ;
6. Sur les bons de commande qu'elle fait signer à ses clients, la société Dary a mentionné que le tribunal de commerce est compétent pour juger les litiges qu'elle pourrait avoir avec ses clients ;
7. Dans les contrats de vente de divers matériels pour l'entretien des espaces verts qu'elle va conclure avec ses clients, la société Dujardin ne veut pas être responsable pour les dommages résultant d'une mauvaise utilisation des matériels pour les clients ;
8. L'entreprise X et la société Y ont décidé de ne pas saisir le tribunal de commerce si un litige survient au sujet d'un contrat qu'elles viennent de conclure ;
9. La société Marron, fournisseur de la société Juré, veut qu'il soit mis fin au contrat d'approvisionnement qui les lie, si la société Juré ne règle pas une livraison à la date prévue ;
10. Dans le contrat de vente signé entre deux sociétés, il est prévu que si l'une d'entre elles n'exécute pas ses obligations, elle devra verser 10 000€ à l'autre.